

ASSOCIATION FORT-MARDYCKOISE DES ACTIVITES CULTURELLES ET SOCIALES en abrégé A.F.M.A.C.S.

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

31 Rue de l'Amirauté

59430 FORT-MARDYCK

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION FORT-MARDYCKOISE DES ACTIVITES CULTURELLES ET SOCIALES en abrégé A.F.M.A.C.S.

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

31 Rue de l'Amirauté

59 430 FORT-MARDYCK

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION FORT MARDYCKOISE DES ACTIVITES CULTURELLES ET SOCIALES en abrégé A.F.M.A.C.S.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION FORT MARDYCKOISE DES ACTIVITES CULTURELLES ET SOCIALES en abrégé A.F.M.A.C.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application ANC 2022-06 complété par l'ANC 2023-03 influant sur la présentation des comptes annuels de la société.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les hypothèses retenues lors de l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'Administration pour justifier le principe de continuité de l'exploitation de l'Association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à WASQUEHAL, le 09 juin 2026
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO NORD AUDIT

Francois BINAULD
Associé



Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 812.31	16 946.91	2 865.40	5 634.03
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	19 812.31	16 946.91	2 865.40	5 634.03
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 273.07	64 044.49	15 228.58	2 611.92
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	79 273.07	64 044.49	15 228.58	2 611.92
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	99 085.38	80 991.40	18 093.98	8 245.95
STOCKS ET EN-COURS	747.41		747.41	843.44
CREANCES D'EXPLOITATION	125 946.48		125 946.48	112 850.72
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES				
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	125 525.80		125 525.80	111 889.99
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	420.68		420.68	960.73
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	263 880.97		263 880.97	309 824.70
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	390 574.86		390 574.86	423 518.86
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	489 660.24	80 991.40	408 668.84	431 764.81

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	42 875.35	42 875.35
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	121 147.19	165 503.07
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	2 984.21	-44 355.88
SITUATION NETTE (1)	167 006.75	164 022.54
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 870.60	
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	5 870.60	
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	172 877.35	164 022.54
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES	29 748.54	
PROVISIONS POUR CHARGES		44 773.52
TOTAL PROVISIONS (4)	29 748.54	44 773.52
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	18 859.28	14 073.41
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	182 763.09	207 384.64
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	1 462.32	722.97
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 958.26	787.73
TOTAL DETTES (5)	206 042.95	222 968.75
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	408 668.84	431 764.81

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	10.00		3 695.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	491 525.19		425 755.43
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		491 525.19	425 755.43
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	759 926.72		626 132.00
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	135.00		614.00
DONS MANUELS	135.00		614.00
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			1 542.85
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		760 061.72	628 288.85
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	15 024.98		7 667.71
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	60 078.72		50 984.10
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 326 700.61	1 116 391.09
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK	96.03		197.93
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	212 533.85		156 049.33
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	46 368.99		39 784.00
SALAIRES	755 195.54		679 800.30
COTISATIONS SOCIALES	256 083.39		231 961.19
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	5 007.82		3 353.60
DOTATIONS AUX PROVISIONS			10 357.71
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			48 613.22
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	53 507.94		156.09
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 328 793.56	1 170 273.37
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-2 092.95	-53 882.28



COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	5 077.16		9 526.40
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		5 077.16	9 526.40
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		5 077.16	9 526.40
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		2 984.21	-44 355.88
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			



COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 331 777.77	1 125 917.49
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 328 793.56	1 170 273.37
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		2 984.21	
SOLDE DEBITEUR = PERTE			44 355.88
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT	24 553.85		23 148.18
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		24 553.85	23 148.18
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE	24 553.85		23 148.18
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		24 553.85	23 148.18



COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (875)	0.00	875 Bénévolat	
864 Personnel bénévole		875000 Bénévolat	24 553.85
864000 Personnel bénévole	24 553.85	TOTAL (864)	24 553.85
Total charges contributions volontaires	24 553.85	Total produits contributions volontaires	24 553.85



Annexe de l'A.F.M.A.C.S. au 31/12/2025

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2025** présenté sous forme de liste, en Euros, dont le total du bilan est de **489 660,24 Euros**.

Le résultat de l'exercice dégage un excédent de 2 984,21 Euros.

L'exercice a une durée de **12 mois**, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

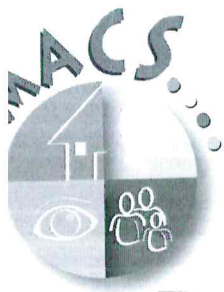
Les notes présentées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Objet et activités de l'association

L'A.F.M.A.C.S. a pour objet de promouvoir le développement social et culturel de la population et de gérer les équipements mis à sa disposition, l'Association Fort-Mardyckoise des Activités Culturelles et Sociales met tout en oeuvre pour être à l'écoute des habitants de la commune et des alentours et répondre au mieux aux attentes de la population en terme d'animation sociale : Accueils Collectifs Mineurs Sans hébergement, animations jeunes, Multi accueil, brocante aux vêtements, activités adultes, sont autant d'activités qui rassemblent et favorisent les échanges, et permettent à chacun de s'épanouir dans le respect de valeurs universelles.

L'A.F.M.A.C.S. repose depuis ses débuts sur une formule simple : l'association du dévouement et du savoir-faire de ses bénévoles et des compétences de son personnel, ce que reconnaissent d'ailleurs unanimement l'ensemble des partenaires qui accompagnent le travail effectué depuis de longues années.





Principes, Règles et Méthodes Comptables

I) REGLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France c'est à dire les principes suivants :

- Principe de Continuité de l'exploitation
- Principe de Permanence des méthodes comptables
- Principe d'indépendance des exercices
- Principe de prudence
- Principe de non compensation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle du coût historique.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels. Nous appliquons depuis le 1er janvier 2020 le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi que les règlements ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et ANC n° 2023-03 du 7 septembre 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06, dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

II) METHODES COMPTABLES

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition (Prix d'achat + Frais accessoires)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée.





Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

	Durée	Méthode
Logiciels	1 an à 5 ans	linéaire
Installations, Agencements et aménagements	3 ans à 10 ans	linéaire
Matériels Techniques d'activités	2 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	3 ans	linéaire
Mobilier	5 ans à 10 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans à 5 ans	linéaire

Indemnités de Fin de Carrières

Au 31 décembre 2025, les indemnités de Fin de carrière sont valorisées à hauteur de 36 448,95 Euros suite à la souscription d'un contrat avec :

Chorum Conseil
4 - 8 rue Gambetta
92240 Malakoff

Avec d'un taux d'actualisation de 3,55 % et les hypothèses retenues ci-dessous, la valeur de passif social est évalué à la somme de **66 197,49 Euros**, une provision est constatée au passif pour une somme de **29 748,54 Euros**.

Catégorie	Age de départ à la retraite	Taux de Turn Over	Taux de progression des salaires	Taux de charges sociales Patronales
Non Cadre	64 ans	0,50%	1,50%	43,00%
Cadre	64 ans	0,50%	1,50%	43,00%





CHARGES SUPPLEMENTIVES 2025

L'A.F.M.A.C.S. a bénéficié de la prise en charge par la ville de Fort-Mardyck des dépenses suivantes :

Ces sommes ont été portées pour un total de **53 324,31 euros** :

<i>Désignation</i>	<i>Montant en Euros</i>
Valeur locative du Centre Socioculturel	25 046,19 €
Valeur locative de l'Espace Enfance Famille	13 802,02 €
Assurances	1 767,46 €
Entretien de Bâtiments et biens mobiliers	12 708,64 €
TOTAL GENERAL	53 324,31 €





Détail des subventions pour l'année 2025

<i>Désignation</i>	<i>Montant en Euros</i>
Subvention Fonctionnement Département	20 479,00 €
Subvention Département Projet jeunesse	38 000,00 €
Subvention Département Poste Aïl	3 435,00 €
Subvention Fonctionnement Mairie de Fort-Mardyck	491 285,90 €
Subvention Complémentaire Mairie de Fort-Mardyck	105 000,00 €
Subvention CTG Mairie de Fort-Mardyck	100 000,00 €
Subvention FEDER sur Projet Centres Sociaux connectés	1 642,42 €
Subvention SCAS de Fort-Mardyck	84,40 €
TOTAL GENERAL	759 926,72 €





Détail des subventions restant à recevoir pour l'année 2025 et inscrites au bilan dans « autres créances »

<i>Désignation</i>	<i>Montant en Euros</i>
CAF solde Prestation de services Animation Globale	24 793,82 €
CAF solde PSU Multi accueil	16 863,13 €
CAF Solde Bonus CTG	14 513,48 €
CAF solde Prestation de services ACF	7 277,45 €
CAF solde Prestation de services Extrascolaire	5 674,76 €
CAF solde Prestation de services Périscolaire	368,49 €
CAF Bonus attractivité Multi accueil	4 365,00 €
CAF solde Prestation de services RPE	3 498,68 €
CAF solde Subvention AVS	6 653,40 €
CAF Bonus handicap ACM	882,38 €
CAF Bonus handicap Multi accueil	11 684,82 €
CAF solde Prestation de services Ado	2 643,38 €
CAF solde Subvention REAAP Baby Gym	885,50 €
CAF solde Subvention REAAP Escalé Famille	1 400,00 €
CAF solde Subvention REAAP Ensemble on fait quoi	525,00 €
CAF solde FPT Rue Aux Enfants	4 831,50 €
CAF Subvention Journée pédagogique Multi accueil	3 013,81 €
CAF Subvention Investissement Abris de jardin	2 199,60 €
CAF Subvention Investissement Matériel Multi Accueil	3 671,00 €
SOUS TOTAL CAF	115 745,20 €





Notes sur le Bilan Actif

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Mouvements des Immobilisations sur l'année 2025

Valeurs brutes	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immob. Incorporelles	19 812,31 €	- €	- €	19 812,31 €
Immob. Corporelles	64 417,22 €	14 855,85 €	- €	79 273,07 €
Immob. Financières	- €		- €	- €
TOTAL	84 229,53 €	14 855,85 €	- €	99 085,38 €

Mouvements des Amortissements sur l'année 2025

Amortissements	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immob. Incorporelles	14 178,28 €	2 768,63 €		16 946,91 €
Immob. Corporelles	61 805,30 €	2 239,19 €	- €	64 044,49 €
Immob. Financières	- €	- €	- €	- €
TOTAL	75 983,58 €	5 007,82 €	- €	80 991,40 €

Etat des Créances :

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Créances	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Autres créances	125 525,80 €	125 525,80 €	
Charges Constatées d'avance	420,68 €	420,68 €	
TOTAL	125 946,48 €	125 946,48 €	

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : 7 549,56 Euros

- Participations usagers Multi accueil : 2 161,56 Euros
- Subvention MSA sur Stages Vidéo et Coopération : 5 000 Euros
- Dons Téléthon à recevoir : 388 Euros





Charges Constatées d'avance : 420,68 Euros

Cette rubrique ne contient que des charges constatées d'avance ordinairement liées à l'exploitation normale de l'association.

Etat des stocks :

Stock au 31 décembre 2025 : 747,41

Stock au 31 décembre 2024 : 843,44 €

Variation de stock comptabilisée en charge d'exploitation : - 96,03 €





Notes sur le Bilan Passif

Provisions : Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Provisions	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Prov. réglementées	- €	- €	- €	- €
Prov. p/o risq.& charg.	44 773,52 €	- €	15 024,98 €	29 748,54 €
Prov. p/o dépréciation	- €	- €	- €	- €

-Une provision d'indemnité retraite

Fonds Propres : Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Fonds Associatifs	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
réserves statutaires	42 875,35 €				42 875,35 €
report à nouveau	165 503,07 €			44 355,88 €	121 147,19 €
excédent ou déficit de l'exercice	- 44 355,88 €	2 984,21 €		- 44 355,88 €	2 984,21 €
Situation nette	164 022,54 €	2 984,21 €	- €	- €	167 006,75 €
subventions d'investissements	- €	5 870,60 €		- €	5 870,60 €
TOTAL	164 022,54 €	8 854,81 €	- €	- €	172 877,35 €

Etat des dettes :

Dettes	Montant brut	A 1 an et plus	A plus d'1 an & moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs & Comptes rattachés	18 859,28 €	18 859,28 €		
Dettes fiscales & Sociales	182 763,09 €	182 763,09 €		
Autres Dettes	1 462,32 €	1 462,32 €		
Produits Constatés d'avance	2 958,26 €	2 958,26 €		
TOTAL	206 042,95 €	206 042,95 €		





Produits Constatés d'avance : **2958,26 Euros**

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'association (Participations des parents payées d'avance).

Détail des charges à payer

- Compte 408100 Factures fournisseurs non parvenues : 9 108,36 Euros
- Compte 428600 Personnel charges à payer : 93 642,29 Euros
- Compte 438200 Charges sociales sur Congés Payés : 40 576,04 Euros
- Compte 468600 Charges à payer : 1 211,35 Euros

VALORISATION DU BENEVOLAT 2025

Activités	Nombre d'heures
Artisanat	93
Couture pour confirmées	108,5
Scrabble	325,5
Atelier Marche	93
Atelier Cuisine les Tocquets	132,5
Atelier Créamacs	73,5
Ciné Senior	73,5
Danse en Ligne	18
Atelier Sudoku	46
Vestiaire	27
ACM Enfance/Petite Enfance	93
ACM Jeunesse	162
Brocante aux vêtements	46,5
Manifestations Téléthon, octobre rose,,,	123
Projet senior	498.5
Conseil d'Administration-Bureau	102,25
Assemblée Générale	25
Réunions diverses	60,5
TOTAL	2042.75

Soit un total de bénévolat de 2042.75 heures valorisées à 12.02€ = 24553.85€





Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 représente une rémunération brute de **96 611 €uros**.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de **5 368,11 €uros**.

Autres Produits et remboursement Formation 2025 : 3 656,25 €uros

Il s'agit en 2025 :

- De remboursements des dépenses de formations pour une somme de 3 656,25 €uros

Effectif au 31 décembre 2025

Le personnel se compose de la façon suivante :

Composition du personnel	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Employés	3	21	24
Cadres	2	1	3
<i>Total</i>	5	22	27

Cotisations

L'AFMACS a comptabilisé des cotisations suivant le fait générateur de l'encaissement pour un montant de 10,00 €uros suivant l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06.





Evénements post-Clôture

Rupture Conventionnelle :

Une rupture conventionnelle a été finalisée sur le 1^{er} trimestre 2026 sur le poste d'auxiliaire de puériculture, pour un coût global de 2 445,84 Euros

Impact du conflit opposant l'Ukraine et la Russie et le Conflit Au Moyen Orient

Le conflit opposant l'Ukraine à la Russie et le contexte géopolitique international entraînent toujours diverses répercussions pour notre Centre social à savoir :

- une augmentation du coût des matières liées à la hausse de l'inflation et du prix des carburants lors des transports.
- une augmentation de la masse salariale liée à la revalorisation du SMIC et des charges sociales qui y sont attachées.

Ces impacts ne remettent pas en cause le principe de continuité de l'exploitation sur l'exercice en cours.

